

Avis de constitution

SOCIETE « PROXIMA NERGA VISIONS »

Siège ABIDJAN; PLATEAU AVENUE NOGUES;
IMMEUBLE NOGUES A CÔTE DE L'IMMEUBLE CEFIAT, Lot
0, Ilot 0

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 05 Fév 2024, et enregistrés au CEPICI le 06 Fév 2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « PROXIMA NERGA VISIONS »

Objet : RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT COMMERCIAL ; PRESTATIONS DIVERSES. Et pour la réalisation de l'objet social : L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles; l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux; La prise en location gérance de tous fonds de commerce; La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et Immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN; PLATEAU AVENUE NOGUES;
IMMEUBLE NOGUES A CÔTE DE L'IMMEUBLE CEFIAT, Lot 0,
Ilot 0

Dirigeant(s) Mme FEVRY EPOUSE ISAAC FABIENNE NATY
(GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-01600 du 21/02/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°10237/GTCA/RC/2024 du 21/02/2024

